

COMPTE-RENDU/PROCES-VERBAL

du CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MAI 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le VINGT-SEPT MAI à 20H à la Mairie, Le Conseil Municipal de la commune de Beauregard étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du VINGT ET UN MAI 2021, sous la présidence de Monsieur le maire, Daniel DOMPOINT.

Etaients présents : Daniel **DOMPOINT**, Mickaël **BOUCHARD**, Marc **DESIGAUD**, Fabien **PICHON**, Sandrine **REY**, Michel **PUYMARTIN**, Paul **LECOMTE**, Gilles **HALLER**, Sandrine **CHATELARD**

Absents excusés : Thibault PIOT pouvoir à Sandrine CHATELARD, Carmen PIOT pouvoir à Paul LECOMTE, Juliette REYNAUD pouvoir à Sandrine CHATELARD, Nadine **VIOLLAND** pouvoir à Daniel DOMPOINT

Absents : Yann **DADBROWSKI**, Sébastien **SHAFF**

Secrétaire de séance : Sandrine **CHATELARD**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021 VALIDE A L'UNANIMITE

DECISION MODIFICATIVE DM 2021-01 TRANSFERT SUR RAR

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le budget de la ville

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le montant des RAR sur l'opération 188 pour 1 320€ et l'opération 186 pour 12 000€ ont bien été voté par le conseil municipal comme indiqué, ci-dessus, mais une erreur comptable s'est glissée mettant ces sommes sur les nouvelles opérations 198 et 197.

Afin de rétablir cette erreur de saisie, il convient de passer une décision modificative comme suit :

Opération 198 : - 1 320€ opération 188 : + 1 320€

Opération 197 : - 12 000€ opération 186 : + 12 000€

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette rectification sur les RAR.

DECISION MODIFICATIVE DM 2021-02 TRAVAUX CIMETIERE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le budget de la ville

Monsieur le Maire explique qu'en raison des travaux urgents à entreprendre dans le cimetière, il conviendrait de prélever la somme de 10 000€ des dépenses imprévues au compte 020 pour créer une nouvelle opération 203 compte 2135, rectifiant ainsi le dépassement des 7.5% autorisé pour ce compte.

Opération 203 compte 2135 : +10 000€

Compte 020 dépenses imprévues : - 10 000€

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce transfert de crédit.

NOUVELLE PROPOSITION DE PROJET CONCERNANT LA « MAISON GUILLEMARD » SITUEE AU 94 RUE HECTOR BERLIOZ

Monsieur le Maire suggère au conseil municipal de vendre une partie de la « Maison Guillemard » située au 94 rue Hector Berlioz.

Il rappelle qu'au départ il était prévu de rénover le bâtiment de droite sur 2 étages et mettre en location pour 6 appartements et de vendre la partie annexe côté gauche qui comportait 2 logements.

Il propose de vendre la partie principale des bâtiments afin de financer les travaux de rénovation de la partie annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le nouveau projet et décide :

- **D'AUTORISER** le maire à faire l'étude des travaux et du financement pour la maison annexe,
- **D'AUTORISER** le maire à signer les documents nécessaires, plan de financement, devis, bon de commande pour l'étude du projet et la réalisation des travaux de rénovation.

➤ Questions diverses :

- DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UN TARIF DE LOCATION DES TABLES ET CHAISES :

A la demande d'un administré, Mr le maire expose le projet de mettre en place un tarif pour la location de matériel tables et chaises non utilisés. Il propose la modique somme de 5 € la table et 1 € la chaise et uniquement pour les habitants de Beauregard et de remettre les bénéfices à l'association du sou des écoles de Beauregard. Après avoir fait un tour de table, l'ensemble des conseillers s'oppose à mettre en place ce système de location, car cela génère une gestion administrative importante (création de régie, demande de chèque de caution, gestion du planning etc)

- SYNTHÈSE DE LA JOURNÉE « BEAUREGARD PROPRE »
Retour positif de l'évènement
- EXPOSITION ET PRESENTATION DES ŒUVRES D'ART « ARTFAREINS » AU CHÂTEAU BOUCHET le vendredi 28 mai 2021
- PANIER DE BASKET : en cours de réparation
- ENEDIS : dans le cadre de l'embellissement urbain, ENEDIS est chargé de peindre des œuvres sur des transformateurs électriques qui sont souvent la proie au « tags » ou affichages sauvages. Ces travaux sont entièrement financés par ENEDIS.
- PCS : Plan Commune de Sécurité : la préfecture nous impose d'élaborer le PCS, une demande auprès des élus est faite pour aider à mettre en place ce projet. A mettre au prochain conseil.

Président de la séance :

Daniel DOMPOINT

Secrétaire de séance :

Sandrine CHATELARD